

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 18 décembre 2015 - 20 heures 30**

Secrétaire de séance à désigner : TISOPULOT Christelle

Tous les conseillers sont présents.

**SISAD**

1°) Le Conseil Municipal accepte de dénoncer la convention d'objectifs et de financement conclue entre le SISAD et les communes d'Amplepuis, Cublize, Meaux la Montagne, Ronno, Saint Bonnet le Troncy, Saint Jean la Bussière et Saint Vincent de Reins le 11 mars 2014,

Il dit qu'une nouvelle convention interviendra après réflexion et rapprochement des collectivités et de l'association.

La commune assumera néanmoins sa responsabilité financière pour la période ouverte par la convention.

La participation communale ne pourra être versée qu'en 2016 après vote des inscriptions budgétaires nécessaires.

2°) Une avance de trésorerie a été faite en 2012 : 2.150 Euros

Avance consentie sans intérêt et dont le remboursement devait s'effectuer en 5 échéances annuelles constantes la 1<sup>ère</sup> étant intervenue le 31/12/2013 la dernière au 31/12/2017.

Pour la 3<sup>ème</sup> échéance (2015) le SISAD demande la prise en charge de cette dépense par le CCAS : 430 €.

Le CCAS a accepté ce prendre en charge cette dépense.

**Accueil de loisirs**

La nouvelle structure « Inter Gones » est en formation et fonctionnera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle sera gérée par l'association AERES (Association Educative Entre Reins et Sapins).

Les cinq communes : Saint Just d'Avray, Meaux la Montagne, Ronno, Cublize et Saint-Vincent-de-Reins vont signer une convention.

Afin de faire démarrer cet accueil de loisirs au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les communes membres verseront à l'association des avances de trésorerie. Le montant de l'avance pour notre commune sera d'environ 6.600 € à verser en janvier 2016.

2 lieux d'accueil des enfants : Saint-Vincent-de-Reins et Cublize et un lieu d'été en complément à St Just d'Avray. On garde le même personnel Anne Sophie Robin et Solange.

Le Conseil Municipal accepte le regroupement du centre de loisirs de la commune avec le centre de Cublize et la création d'un centre intercommunal,

Il accepte le versement en janvier 2016 d'une avance de trésorerie à l'Association Entre Reins et Sapins.

**BOUCHERIE - Procédure de liquidation judiciaire**

Par jugement en date du 26 novembre 2015 le Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare a ouvert une procédure de liquidation judiciaire simplifiée sur déclaration de cessation des paiements à l'encontre de Monsieur Xavier Gilardon.

## Indemnités de Conseil au Receveur Municipal

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 créant l'indemnité de Conseil qui peut être accordée aux receveurs municipaux, prévoit que les décisions des conseils municipaux sont renouvelées en cas de changement du comptable ou en cas de changement de la municipalité.

Les services de la perception demandent une délibération annuelle sur laquelle sera porté le montant de l'indemnité. Madame Oussal Dominique a été nommée à Amplepuis le 3 septembre 2007.

Cette dépense est prévue au Budget. Montant pour 2015 : 428,02 Euros Brut soit 390,11 Euros Net.

(Il a été versé en 2012 : 426,95 Euros Brut soit 389,15 Euros Net).

(Il a été versé en 2013 : 420,06 Euros Brut soit 382,86 Euros Net)

(Il a été versé en 2014 : 427,94 Euros Brut soit 390,04 Euros Net)

Le Conseil décide d'accorder cette indemnité à Mme Oussal au taux de 100 %.

## Comptabilité - Décision modificative

### Comptabilité - Opérations de fin d'année

Le Conseil autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

### Décision modificative

Lors du Conseil Municipal du 11 septembre une délibération a été prise suite à des dépenses et recettes nouvelles. On a bien une dépense et une recette de 25.157 € mais les recettes sont en section de fonctionnement et les dépenses en sections de fonctionnement et d'investissement donc les deux sections ne sont plus en équilibre.

Le Conseil retire la délibération du 11 septembre 2015.

Le Conseil accepte de modifier le budget 2015 comme suit :

**\* Section de Fonctionnement - Recettes :**

Opérations réelles

7328	:	+	12 096,00 €
7411	:	-	5 000,00 €
74127	:	+	18 061,00 €
<b>Soit un total de</b>	:		<b>25 157,00 €</b>

**\* Section de Fonctionnement - Dépenses :**

Opérations réelles

60636	:	+	800,00 €
617	:	+	1 600,00 €
64168	:	+	3 307,00 €
6531	:	+	1 000,00 €
6574	:	+	200,00 €
<b>Soit un total de</b>	:		<b>6 907,00 €</b>

Opérations d'ordre

023	:	+	18 250,00 €
<b>Soit un total de</b>	:		<b>18 250,00 €</b>

\* Section d'investissement - Dépenses :

Opérations réelles

21568-269	:	+	2 650,00 €
21578-268	:	+	5 600,00 €
21578-270	:	+	2 000,00 €
2184-243	:	+	3 000,00 €
2313-264	:	+	5 000,00 €
<b>Soit un total de</b>	:		<b>18 250,00 €</b>

\* Section d'investissement - Recettes :

Opérations d'ordre

021	:	+	18 250,00 €
<b>Soit un total de</b>	:		<b>18 250,00 €</b>

**Remboursement de frais**

Maryse - Evelyne - Françoise et Solange ont été 2 jours en formation : gestion des comportements des 7 - 12 ans. Pour leur rembourser les frais de repas il faut une délibération.

8 repas à 11 euros = 88 euros

Le Conseil accepte le remboursement des frais de repas sur présentation des justificatifs, dans la limite du taux de 15,25 € par repas.

**Lotissement le Replat - Rachat lot n° 12**

L'acte de vente a été signé.

Le terrain pourra être revendu dès que toutes les formalités auront été faites.

**Amendes de Police**

Un dossier a été déposé pour l'acquisition de panneaux de signalisation : signalétique directionnelle et panneaux amovibles pour la sécurisation des travaux sur la commune ainsi que l'installation d'un miroir en face du parking de la mairie, cette sortie étant particulièrement dangereuse vu le peu de visibilité.

Devis approuvé : LACROIX Signalisation, agence de Lyon - dépense de 4.609,11 Euros HT soit 5.530,93 Euros TTC.

Le Conseil départemental du Rhône a procédé à la répartition de la dotation produit 2014 des amendes de police relatives à la circulation routière et a alloué à notre commune la somme de 2.941 €

Le Conseil Municipal accepte cette subvention et s'engage à réaliser ces travaux.

**Montant taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations**

Le Conseil Départemental, réuni en commission permanente le 20 novembre a adopté le rapport sur le fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux pour 2015.

Le montant alloué à notre commune est de 26.230,89 Euros.

**Accessibilité**

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP (Etablissement recevant du Public) et IOP (Installations ouvertes au public) de la commune (réalisé le 10/11/2015) a montré qu'onze ERP n'étaient pas conformes au 31/12/2014 à la réglementation en vigueur en 2014.

Les travaux de mise en conformité de ces ERP - IOP avec la nouvelle réglementation en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ne pouvant être réalisés avant le 27 septembre 2015, un Ad'AP (Agenda d'accessibilité programmée) doit être déposé pour étaler les travaux en toute sécurité juridique.

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

La Commune de Saint-Vincent-de-Reins, a élaboré son Ad'AP sur 3 ans pour l'ensemble des ERP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Coût total sur 3 ans : 58.950 €.

- Mairie	2016-2017	8.400 €
- Eglise	2016-2016	4.000 €
- Ensemble du caveau	2016-2017	9.700 €
- Salle Polyvalente et CLSH	2017-2018	9.450 €
- Bibliothèque	2018-2018	1.600 €
- Agence Postale Communale	2018-2018	5.350 €
- Commerce Coiffure	2017-2018	1.500 €
- Commerce Alimentation	2017-2018	5.000 €
- Commerce Boulangerie	2017-2017	600 €
- Commerce Boucherie	2017-2017	900 €
- Salle des Filatures	2016-2018	12.450 €

Le Conseil Municipal approuve l'agenda d'accessibilité programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès de Monsieur le Préfet du Rhône.

#### Proposition TDF pour relais Propremont

TDF est actuellement locataire d'un terrain appartenant à la Commune situé à Propremont - Parcelle cadastrée section C 56 d'une contenance de 1 are sur laquelle a été édifié un pylône et des installations radioélectriques.

TDF voulant pérenniser ses sites pour une meilleure gestion, propose d'acquérir le terrain loué.

Une réponse doit être donnée avant le 2 février 2016 cette question est reportée au prochain conseil municipal.

#### Ancienne gare du Pont de la Côte

Ce bâtiment appartient au Conseil départemental. La commune est prioritaire pour l'acheter. Une proposition va être faite après avis des domaines.

Terrain de 4.650 m<sup>2</sup> - Bâtiment de 350 m<sup>2</sup>

#### Véhicule et matériel de voirie

##### Tracteur

Dépenses réalisées année 2015 : 2.218 € HT soit 2.662 € TTC

##### Girobroyeur

Dépenses réalisées année 2015 : 541,60 € HT soit 649,20 € TTC

## Secrétariat et ligne adsl

Aujourd'hui nous avons internet via le câble. Quelques fois nous avons des coupures. Le service informatique de la COR nous conseille d'avoir une ligne ADSL en secours.

Le coût serait de 35 € par mois pour la ligne et 5 € par mois pour la location de la livebox pro.

Le Conseil accepte cette dépense.

## Devis acceptés

### Matériel PCS

Devis accepté au vieux campeur :

10 lits de camp - 5 trousse de secours - 5 lampes torches - 5 couvertures de survie

Pour un montant de 632 € HT soit 758,40 € TTC.

### Bulletin municipal et DICRIM

Dicrim : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Pour 400 exemplaires

	Bulletin	DICRIM
Devis demandé à IML Saint Martin en Haut	1.096 € pour le bulletin et le dicrim HT	
Atelier de l'Abbaye de Pradines	1.940 € HT	150 € HT
Viaduc Print à Tarare	1.390 € HT	190 € HT

Le devis IML a été retenu.

## Contrat pluriannuel

L'avenant 5 au contrat étant signé nous devons déposer un dossier complet par opération : notice explicative, devis, plan de financement, plan des travaux.

Chaque opération fera l'objet d'un arrêté d'engagement et dès que les travaux seront terminés nous pourrions demander le versement de la subvention.

## Travaux en cours ou à faire

### Eglise

La visite périodique - bâtiment de 3<sup>ème</sup> catégorie - a eu lieu le 30 octobre. Avis favorable à la poursuite de l'exploitation avec quelques réserves :

- Faire vérifier le système parafoudre, le chauffage et l'alarme
- Remédier au dysfonctionnement des BAES (Blocs autonomes de sécurité)

Le contrôle du paratonnerre a été fait nous attendons un devis pour doubler cette liaison pour la foudre (obligatoire)

Isoler la passerelle reliant la sacristie au bâtiment (ex cure) ; il faut la murer du côté Eglise.

La rampe d'accès est en cours - Ets Dubouis  
La porte est en fabrication - Ets Brun

La programmation électrique de la porte - Ets IRD

## Place de la mairie

Les travaux de maçonnerie du mur de soutènement de la place sont finis reste le garde-corps - Ets Cherpin

## Mairie

La porte d'accès rue centrale et les volets sont posés - Ets Suchet

Electricité faite - IRD

Sonnette posée - IRD

Porte d'entrée mairie faite - Ets Brun

## Avenant à la convention service intérim du Centre de Gestion du personnel

Le CDG propose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 une prestation d'intérim et de portage salarial. Nous avons adhéré à ce service.

La tarification actuelle prévoit des frais de gestion à hauteur de 6 % (du montant brut de l'agent et des charges sociales afférentes).

Dans le cadre de la prestation de portage salarial, la collectivité peut proposer elle-même l'agent à recruter, le CDG ne prend alors en charge que la gestion administrative et financière de cet agent ce qui occasionne une charge de travail moins importante qu'avec l'intérim classique qui intègre le travail de recherche de candidats et de sélection au préalable. Or ces deux modalités de mise en œuvre de la prestation obéissent aujourd'hui aux mêmes tarifs.

C'est pourquoi un avenant est à signer pour les nouveaux tarifs :

Pour les collectivités affiliées :

Portage : 5,5 % (au lieu de 6 %)

Intérim : 6,5 % (au lieu de 6 %)

Pour les collectivités non affiliées :

Portage : 7,5 % (au lieu de 8 %)

Intérim : 8,5 % (au lieu de 8%)

Le Conseil approuve l'avenant n° 1 à la convention et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## Nouvelle mission assistance du personnel

Afin de pouvoir répondre à la demande croissante d'un certain nombre d'employeurs territoriaux confrontés à la fragilisation de la situation sociale de certains de leurs agents, liée à la dégradation de la situation économique générale, le Centre de gestion a donc décidé de la création d'une mission nouvelle d'assistance sociale du personnel.

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette offre.

## COR

## Projet de programme local de l'habitat

Le bureau communautaire a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) en date du 21 octobre dernier ; projet qui a été notifié aux communes.

Sur les 6 années du programme de 2016 à 2021 la COR prévoit de mobiliser une enveloppe financière totale de 5 067 000 € soit plus de 844 000 € par an.

Ce PLH se décompose en 3 parties :  
Le diagnostic territorial, document de 77 pages  
Document d'orientation  
Plan d'action

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ce projet de PLH qui comporte 4 axes d'intervention :

- Axe 1 : la rénovation du parc de logements privés,
- Axe 2 : les interventions sur le parc de logements publics,
- Axe 3 l'urbanisme et l'aménagement du territoire,
- Axe 4 : la structuration de l'accompagnement social lié à l'habitat.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien.

#### Groupe de travail agriculteurs

Création d'un groupe de travail en charge de la thématique « Agriculture » au sein de la COR.  
Ce groupe se réunira de manière ponctuelle pour échanger et réfléchir sur les dossiers en cours et à venir qui traitent de l'agriculture.

Plusieurs élus se sont d'ores et déjà inscrits dans ce nouveau groupe de travail cependant celui-ci serait plus efficient s'il comptait davantage de membres.

Aussi les conseillers communautaires qui souhaitent en faire partie ou à défaut un conseiller municipal intéressé par les questions agricoles sont invités à se faire connaître.

#### Syder et éclairage public

Le Syder propose le remplacement des luminaires ballons fluorescents.  
Dépose de 50 luminaires, remise en conformité des armoires avec mise en place d'horloges astronomiques pour les armoires non équipées.  
Fourniture et pose sur façade, ou poteau béton de 50 consoles acier galva équipées chacune d'un luminaire.

Montant estimatif : 63.300 € TTC abattement 33.059 € reste 30.241 €  
Participation communale sur 15 ans : 2.728 € par an  
Participation en une fois : 30.241 €

Le Conseil est d'accord sur le principe mais demande qu'une vérification soit faite quant aux luminaires à remplacer.

#### Demande aide financière habitant de la commune

Madame Nathalie JACQUET, propriétaire de la bâtisse qui s'est en partie écroulée au pont de la côte demande une aide financière de la commune.

Les services départementaux ont établi un arrêté de circulation (alternat B 15 C 18) pour une durée de 3 mois pour commencer.

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande

## Convention SPA

Le Conseil approuve la convention de fourrière pour 2016, dite convention simple pour l'accueil et la garde pendant les délais légaux, des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune.

Coût pour la Commune : Forfait de 0,28 € par an et par habitant

Aucun transport n'est assuré par la SPA. Nous devons emmener les animaux au refuge de Saint Jean d'Ardières.

## Contrat d'offre de service du dispositif brigades vertes 2016

L'association Rhône Insertion Environnement participe à la mise en œuvre d'actions d'insertion au profit des bénéficiaires du RSA dans le cadre de la politique départementale. Le département confie à l'association la gestion du dispositif des brigades vertes.

En contrepartie de la réalisation des travaux la collectivité verse au département une participation forfaitaire de 40 Euros par jour de chantier et prend en charge le repas chaud pour l'équipe.

Comme les années précédentes une convention est à passer pour l'année 2016.

Le Conseil approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

## Schéma départemental de coopération intercommunale

Le projet de schéma doit être élaboré en collaboration avec les élus locaux et les membres de la commission départementale et métropolitaine de coopération intercommunale (CDMCI)

La présentation à la CDMCI a eu lieu le 16 octobre.

Aujourd'hui il est demandé l'avis du conseil municipal.

Le Conseil Municipal approuve le volet prescriptif du projet de schéma, incluant notamment le regroupement de la Communauté de Communes du Haut Beaujolais avec la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

- Prend acte de la proposition du volet prospectif du projet de schéma départemental de coopération intercommunale, avec l'hypothèse à l'horizon 2020 d'un regroupement de la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône, la Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

- S'oppose au projet de regroupement des syndicats des eaux tel que prévu dans le schéma, compte-tenu du transfert de la compétence eau potable aux intercommunalités en 2020 selon les dispositions de la loi NOTRe, avec la possibilité d'une gestion directe par la COR qui pourrait permettre une unification du prix de l'eau pour tous nos usagers.

## Demandes de subvention

Le Conseil accepte de verser une subvention à la MFR Saint Laurent de Chamousset : 1 élève.

## Date du prochain Conseil Municipal

Vendredi 29 janvier 2016 - 19 H 30

Saint-Vincent-de-Reins  
Le 24 décembre 2015

